



L'an deux mille seize, le 13 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude DAGUISÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2016

Membres présents en exercice : MORIN Brigitte – MARQUES-NAULEAU Nathalie –DEBORT Patrice –BRETON Jacques - LOIZON Carole – ROY Franck– BRAGUIER Isabelle – LASGORCEIX Michel - GOUYETTE Isabelle –TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier - MERAND Nelly – BRAGUIER Pierre

Procurations :

RENOUX Laurent donne procuration à DAGUISE Claude  
LAMPERT Flore donne procuration à MORIN Brigitte  
DUBOIS Gaëtan donne procuration à LASGORCEIX Michel  
DUBOIS Marie-France donne procuration à LEDON Didier  
ALLIGNET Dominique donne procuration à DEBORT Patrice

Absents excusés :

CHAMPIGNY Aurélie - BRAULT Laurent - DENOUES Danièle - BEZAUD Cyril

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie MARQUES-NAULEAU

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30**

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2015 :**

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ; aucune observation n'est formulée.**

**Communications**

-Monsieur le maire transmet ses meilleurs vœux à chacun pour cette nouvelle année ainsi que ses remerciements pour la participation de tous à la vie de la commune. Que 2016 soit une année constructive, sereine et positive pour notre collectivité.

-Monsieur le Maire fait part de sa profonde sympathie à l'égard de Gaëtan DUBOIS et son épouse suite au décès de sa sœur.

-Monsieur le Maire met à disposition de chacun, l'ensemble des cartes de vœux reçues en Mairie et indique avoir apporté une réponse à la majorité d'entre elles.

**Arrivée de Nelly MERAND**

**2016/1– Subventions rénovation de façade – dossiers BRAGUIER Jacques et GUINOT Claude**

***Pierre BRAGUIER quitte la séance et ne prend pas part à ce vote.***

Monsieur le Maire transmet au conseil les deux demandes de subvention rénovation de façade reçues en Mairie :

- Monsieur Jacques BRAGUIER : rue de la Pelotinière
- Monsieur Claude GUINOT : rue de Mamer

Après étude de ces demandes par le responsable technique, il est proposé, conformément à la délibération du 27/03/2001, d'accorder :

- une subvention de 762.25 € à Monsieur BRAGUIER Jacques (montant de subvention plafond)
- une subvention de 377.30 € à Monsieur GUINOT Claude

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accorde une subvention rénovation de façade de 762.25 € à Monsieur BRAGUIER Jacques et 377.30 € à Monsieur GUINOT Claude.**

*Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, Monsieur le Maire propose au Conseil de réfléchir sur l'opportunité de maintenir ces subventions dont le budget augmente chaque année. Les critères d'attribution ou le montant plafond de ces subventions pourraient être réétudiés.*

*Nelly MERAND trouve ces subventions intéressantes car elles permettent d'avoir un droit de regard sur les travaux effectués par les administrés ; ce subventionnement lui semble être une bonne mesure même si pour de nombreux administrés, l'attribution de cette subvention n'est pas décisive pour la réalisation des travaux.*

*Nathalie MARQUES-NAULEAU précise que beaucoup de maisons ne sont pas visibles de la rue notamment dans les hameaux. Il est important dans le contexte actuel de réaliser de petites économies et de définir les priorités.*

*Patrice DEBORT confirme la nécessité de trouver de mesures d'économie dans les budgets futurs.*

*Monsieur le Maire propose à chacun de réfléchir sur ce sujet pour en débattre lors d'un prochain conseil.*

**2016/2– Subvention voyage scolaire collège Bellevue**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par l'Association des Parents d'élèves du Collège Bellevue, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire organisé pour les classes de 5<sup>ème</sup>. Ce voyage, auquel participeront 24 enfants domiciliés sur notre commune, se déroulera de la Normandie à Londres « sur les traces de Guillaume Le Conquérant » du 19 au 23 mars 2016.

Conformément aux subventions versées pour un séjour identique en 2015, Monsieur le Maire propose que la commune participe à ce voyage à hauteur de 50 € par élève domicilié sur notre commune.

*Nathalie MARQUES-NAULEAU explique au conseil l'intérêt de ce projet culturel judicieusement préparé et organisé.*

*Nelly MERAND précise qu'au sein du collège plusieurs actions sont menées afin de réduire le coût du voyage pour les familles, et qu'une aide substantielle a été accordée par le Foyer du collège.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 1 200 € (soit 50 € par élève) à l'APE du Collège Bellevue pour le voyage scolaire organisé à Londres en mars 2016.**

#### **2016/3 – Subvention voyage scolaire école DAUDET**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par l'école DAUDET, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre d'une classe découverte organisée pour les classes de CP. Ce voyage, auquel participeront 33 enfants domiciliés sur notre commune, se déroulera à la ferme pédagogique « Le loup Garou » à Lezay du 22 au 24 juin 2016 (3 jours).

Compte tenu de la durée et du coût du voyage, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 20 € par élève domicilié sur notre commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 660 € à l'école DAUDET (soit 20 € par élève) pour le financement du voyage organisé à Lezay en juin 2016.**

#### **2016/4– Subvention voyage scolaire école Georges POMPIDOU des Ormes**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par les élèves de CM2 de l'école des Ormes, sollicitant l'octroi d'une subvention dans le cadre d'un projet de classe transplanté organisée pour la classe de CM2. Ce voyage, auquel participera 1 enfant domicilié sur notre commune, se déroulera à Liniers près de la forêt de Moulière pendant 4 jours au mois de mai 2016.

Compte tenu de la durée du voyage, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 30 € par élève domicilié sur notre commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 30 € à l'école Georges POMPIDOU pour le financement du voyage organisé à Liniers en mai 2016.**

#### **2016/5 – Cession aux consorts RANCHER de la parcelle AE 79 sise rue Justin Pachet - régularisation**

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier adressé par la SCP BARON/SAINTON dans le cadre de la vente en cours d'une maison sise 38 rue Justin Pachet appartenant aux consorts RANCHER.

A l'occasion de la préparation de l'acte de vente de ce bien cadastré section AE n°77,78,79, 99 et 100, le notaire nous informe qu'au service de la publicité foncière la parcelle AE 79, d'une superficie de 24 m<sup>2</sup>, appartient toujours à la commune de Dangé Saint Romain, puisqu'un transformateur EDF était précédemment installé sur cette parcelle ; ce transformateur a depuis été supprimé et désormais ladite parcelle fait partie intégrante de la propriété RANCHER, une clôture étant installée depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, au service du cadastre, la parcelle AE 79 est aux noms de Messieurs Gaëtan et Alain RANCHER.

Monsieur le Maire propose donc de régulariser cette situation afin de permettre la vente du bien concerné et céder ainsi définitivement la parcelle AE 79 aux conjoints RANCHER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la cession à titre gratuit de la parcelle AE 79 aux Conjointes RANCHER et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette régularisation.**

#### **2016/6 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Madame Christelle RIBREAU exerçant les missions de secrétariat au sein de la maison des associations est titulaire du grade d'adjoint d'animation ; ce grade ne correspondant pas aux missions réellement exercées par cet agent, qui effectue principalement des missions administratives, il est proposé un changement de filière pour intégration dans la filière administrative.

Ce changement de filière permettra ainsi à l'agent de bénéficier de formations en adéquation avec ses missions et d'évoluer dans le grade correspondant ; cependant, ses missions demeureront inchangées.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Monsieur le Maire rappelle que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire défini pour le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ; ce régime indemnitaire est actuellement fixé par la délibération n°2014-61 du 20/06/14.

Il est précisé que le poste d'adjoint d'animation à temps complet sera supprimé une fois Madame RIBREAU intégrée dans son nouveau grade.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

**Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les opérations nécessaires à cette création de poste auprès du Centre de Gestion.**

#### **2016/7 – Report des décisions du Maire**

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, Monsieur le Maire dispose de délégations dont il donne lecture :

#### **OPERATIONS COURANTES**

Date	Opération	Fournisseur	Montant TTC
16/12/2015	Panneau de rue	Signal Concept	324.43 €

**Le Conseil prend acte.**

## Questions Diverses

### - SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie de la Sainte Barbe qui se déroulera samedi 16 janvier ; cette année, cette rencontre sera également marquée par la signature d'une convention d'aide mutuelle entre le SDIS, la commune des Ormes et notre commune.

En effet, suite à de nombreuses rencontres avec les instances du SDIS, il a été obtenu la mutualisation des services de secours des deux communes sur la base du volontariat afin de permettre des interventions conjointes, notamment en journée puisque chacune des casernes, isolément, ne disposait pas des effectifs suffisants.

Cet accord, d'une durée de 5 ans, favorise la pérennisation de chaque site et permet une amélioration de la sécurité des administrés.

Monsieur le Maire précise que la coopération obtenue sera mutuelle et non en sens unique.

Monsieur LASGORCEIX ajoute que ces échanges réciproques favorisent un sentiment d'écoute chez les sapeurs-pompiers. Il précise qu'il est désormais créé des zones opérationnelles qui seront plus fortes.

Nelly MERAND ajoute que les pompiers des différents sites ont par ailleurs appris à se connaître depuis la mise en place de manœuvres conjointes.

***Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Monsieur le Maire clôt la séance.***

*Prochain Conseil Municipal le 10 février 2016 à 18h30*

***La séance est levée à 21h30***

***La secrétaire de séance  
Nathalie MARQUES-NAULEAU***